



Direction des Finances et des Achats
 Sous-Direction du Budget
 Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de décision modificative n°1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2020
2020 DFA 55

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue des délibérations 2020 DFA 25-1 et 25-2 adoptées lors du Conseil de Paris des 23 et 24 juillet 2020, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2020 sont établies à :

- pour le budget d'investissement :
 - ✓ 6 713,4 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des liquidations constatées à date sur 2019) ;
 - ✓ 3 184,1 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- pour le budget de fonctionnement à 8 876,5 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- pour le budget d'investissement :
 - ✓ 5 987,8 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ 3 266,9 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes
- le budget de fonctionnement à 8 922,7 M€.

. ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
 ⌘ ⌘ ⌘
 ⌘

SOMMAIRE

1^{ÈRE}	PARTIE – LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2020.....
	TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DE LA DM1 2020.....
	SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL
	SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....
	TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....
2^{ÈME}	PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....
	TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
	SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....
	SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES
	SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....
	TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....
	SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES
	SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....
3^{ÈME}	PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....
	TITRE I – LES RECETTES
	TITRE II – LES DÉPENSES.....
4^{ÈME}	PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION.....

**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE
(Document budgétaire)**

**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE
(Individualisation des autorisations de programme)**

1^{ère} Partie : LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2020

Précision méthodologique :

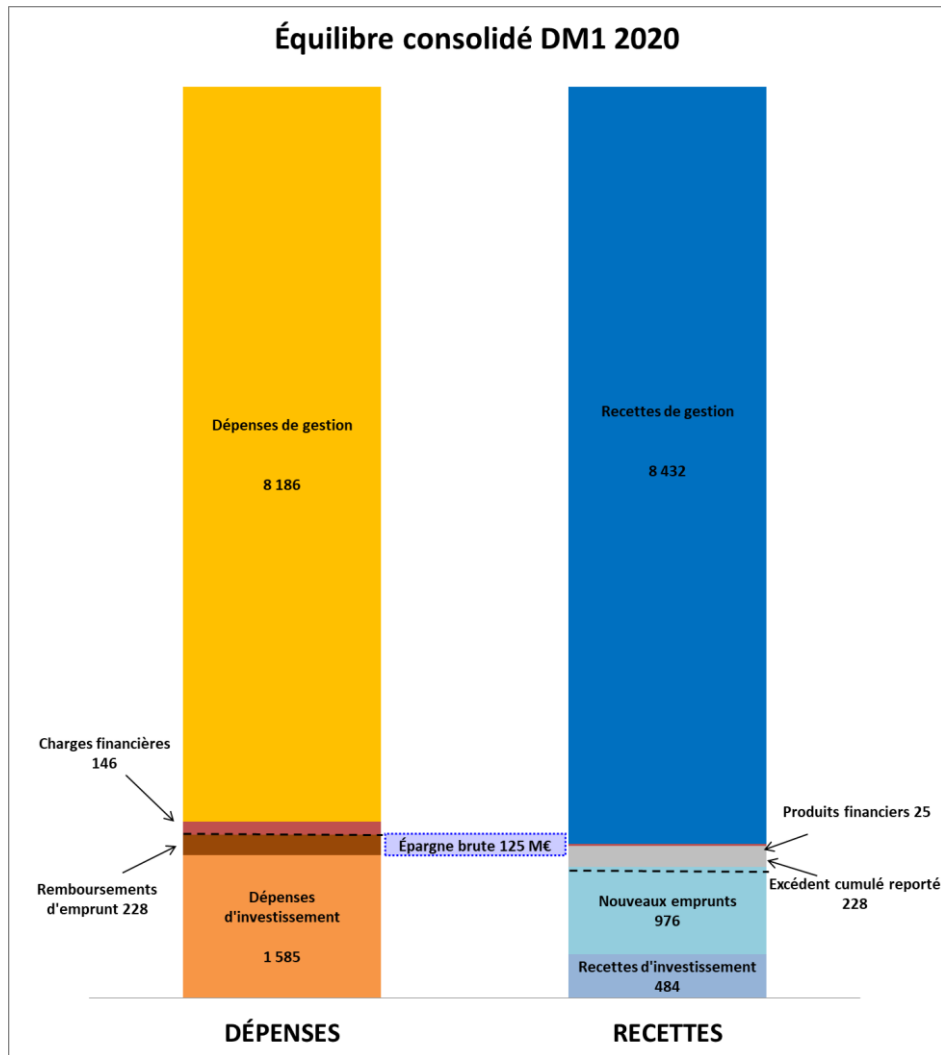
Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM1 2020

A// L'équilibre général de la DM1 2020

Le projet de DM1 2020 vise à ajuster le budget supplémentaire voté en juillet de façon à tenir compte de l'exécution prévisionnelle sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. La baisse de certaines recettes de fonctionnement affectées par l'épidémie de la Covid-19 et l'inscription de dépenses de fonctionnement nouvelles ont pour conséquence une baisse de l'autofinancement volontaire de **1,3 M€**. L'épargne brute diminue de 94,9 M€ pour s'élever à 125,4 M€ et l'autorisation d'emprunt augmente de 46,3 M€ pour s'élever à **975,7 M€**.

La présente décision modificative intègre des mouvements d'ordre budgétaires, notamment le dispositif d'étalement des charges prévu par la circulaire du 24 août 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19, pour un montant global de 100 M€ dont 20 M€ amortis dès l'exercice 2020.



B/ L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

▪ Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 585 M€, en baisse de 48,6 M€ par rapport aux crédits votés au BS 2020 en raison de retards d'exécution.

▪ Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement restent inchangées par rapport aux crédits votés au BS 2020 et s'établissent à 483,6 M€.

▪ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 331,6 M€, en hausse de 26,9 M€ par rapport aux crédits votés au BS 2020. Cette évolution s'explique par la hausse des dépenses de péréquation (+ 21 M€) et l'augmentation des dépenses de gestion (+ 5,9 M€).

Les dépenses de péréquation et les reversements fiscaux augmentent de 21 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par l'inscription de 22 M€ au titre du CAS Amendes du

fait de la révision des modalités de reversement du produit des amendes de police aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant. Par ailleurs, 0,2 M€ sont inscrits au titre de restitution de fiscalité directe. Enfin, une moindre dépense de péréquation (-1,2 M€) est inscrite.

Les dépenses de gestion augmentent de 5,9 M€. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'inscription de 6 M€ au titre de la prise en charge par les communes des dépenses des écoles maternelles privées liée à la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Il s'agit également d'opérations comptables de régularisations de recettes (annulations de titres sur exercices antérieures et créances admises en non-valeur).

L'ensemble des inscriptions en dépenses est détaillé dans la présentation par politique publique (titre II de la présente partie).

- **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 457 M€, en baisse de 68 M€ par rapport aux inscriptions du BS 2020. Cette évolution s'explique par la diminution des recettes de fiscalité (- 45 M€) ainsi que des recettes de gestion (- 23 M€).

Les recettes de fiscalité diminuent de 45 M€ par rapport au BS 2020.

Les recettes de fiscalité indirecte diminuent de 45 M€ du fait de la baisse des recettes de fiscalité immobilière (- 40 M€ par rapport au montant prévu au BS 2020) et de la taxe de séjour (- 5 M€ par rapport au BS 2020) du fait du ralentissement du marché immobilier et de l'activité touristique lié à l'épidémie de la Covid-19.

Les recettes de gestion diminuent de 23 M€, principalement du fait de l'impact de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de la Covid-19 sur les recettes de stationnement (-20 M€). La prolongation jusqu'en juin 2021 de l'exonération des droits de voirie des terrasses et étalages, échafaudages et palissades, prévue par le plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes, représente, en 2020, une baisse supplémentaire de 6 M€ des recettes de la Ville.

Cette baisse des recettes de gestion est partiellement compensée par l'inscription de 3 M€ de recettes liées à une régularisation fiscale correspondant au remboursement d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre de l'exercice 2019.

L'ensemble des inscriptions en recettes est détaillé dans la présentation par politique publique ci-après.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les secteurs présentés ci-après correspondent aux fonctions définies par l'instruction budgétaire et comptable M57. Les principaux mouvements sont retracés ci-dessous.

- **Sécurité**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la sécurité sont majorées de **1 M€**.

Les crédits de masse salariale (- 1,5 M€) sont ajustés au niveau de l'exécution prévisionnelle et 2,5 M€ sont inscrits en raison d'ajustements de crédits entre fonctions.

- **Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage sont majorées de **10,2 M€**.

Cette évolution s'explique essentiellement par l'inscription de 6 M€ au titre de la prise en charge par les communes des dépenses des écoles maternelles privées liée à la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

Les crédits de masse salariale (+1,6 M€) sont ajustés au niveau de l'exécution prévisionnelle.

- **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs sont minorées de **1,5 M€**.

2,5 M€ de subvention supplémentaire sont inscrits en faveur de Paris Musées, par redéploiement de crédits.

Les crédits de masse salariale (-1,5 M€) sont ajustés au niveau de l'exécution prévisionnelle.

- **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la santé et à l'action sociale sont majorées de **6,6 M€**.

Les crédits de masse salariale (+1,6 M€ sur la masse salariale) sont ajustés au niveau de l'exécution prévisionnelle et 5 M€ sont inscrits au titre de la politique de santé.

- **Aménagement des territoires et habitat**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'aménagement des territoires et à l'habitat sont majorées de **3 M€**.

Les crédits de masse salariale (-2,5 M€) sont ajustés au niveau de l'exécution prévisionnelle et 5,5 M€ sont inscrits en raison d'ajustements de crédits entre fonctions.

- **Action économique**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'action économique sont rehaussées de **0,8 M€**.

Les **recettes de fonctionnement** sont minorées de **6 M€** du fait de la prolongation jusqu'en juin 2021 de l'exonération des droits de voirie des terrasses et étalages, échafaudages et palissades prévue par le plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes.

- **Environnement**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'environnement sont majorées de **5,5 M€**, dont 4 M€ sur la masse salariale.

- **Transports**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées aux transports sont minorées de 14,3 M€ compte tenu de la prévision d'exécution sur le dispositif d'aide aux transports pour les jeunes Parisiens de moins de 18 ans.

Les **recettes de fonctionnement** de cette fonction sont minorées de 20 M€ du fait de l'impact de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de la Covid-19 sur les recettes de stationnement.

- **Services généraux (dont gestion des fonds européens)**

Les **dépenses de fonctionnement** pour les services généraux sont augmentées de **15,6 M€**.

D'une part, les dépenses de péréquation et les reversements fiscaux augmentent de 21 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par l'inscription de 22 M€ au titre du CAS Amendes du fait de la révision des modalités de reversement du produit des amendes de police aux collectivités territoriales, au profit d'Ile de France Mobilités et de la région Ile-de-France, dans le cadre de la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant. Par ailleurs, 0,2 M€ sont inscrits au titre de restitution de fiscalité directe. Enfin, une moindre dépense de péréquation (1,2 M€) est inscrite.

D'autre part, les crédits de masse salariale (-1,7 M€) sont ajustés au niveau de l'exécution prévisionnelle et -1 M€ sont inscrits en raison d'ajustements de crédits entre fonctions.

Enfin, il s'agit d'une moindre dépense de 2,7 M€ sur les opérations comptables de régularisations de recettes (annulations de titres sur exercices antérieurs et créances admises en non-valeur).

Les **recettes de fonctionnement de la fonction services généraux** diminuent de **42 M€**.

Les recettes de fiscalité indirecte comptabilisées dans cette fonction sont réduites de 45 M€ en raison de la baisse des recettes de fiscalité immobilière (- 40 M€ par rapport au montant prévu au BS 2020) et de la taxe de séjour (- 5 M€ par rapport au BS 2020) du fait du ralentissement du marché immobilier et de l'activité touristique lié à l'épidémie de la Covid-19.

À noter aussi, l'inscription de 3 M€ de recettes liées à une régularisation fiscale correspondant au remboursement d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre de l'exercice 2019.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget supplémentaire adopté lors de la séance du Conseil de Paris de 23 et 24 juillet, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2020 ont été établies comme suit :

- ✓ à 6 713,35 pour les autorisations de programme,
- ✓ à 3 184,14 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

À l'occasion de la décision modificative n°1 plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à :

- ✓ l'annulation de 332,9 M€ en dépenses, et 610,7 M€ en recettes d'autorisations de programme caduques ;
- ✓ - 35 M€ d'ajustements sur des autorisations de programme en dépense (-58,4 M€ d'ajustements à la baisse et 23.4 M€ de nouvelles inscriptions).

Compte tenu des mandatements intervenus depuis le budget supplémentaire, il est proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- ✓ 5 987,8 M€ pour les autorisations de programme,
- ✓ 3 266,9 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes

Titre 1 : Les autorisations de programme

Il est proposé l'annulation de 391,3 M€ d'autorisations de programme en dépenses et de 610,7 M€ en recettes. Au sein des annulations d'autorisations de programme en dépense, 332,9 M€ s'accompagnent d'un passage à caducité, et 58,4 M€ portent sur des réajustements de montant.

Récapitulatif des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le BS 2020. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes missions. La décomposition en est la suivante :

Fonction		Total des mouvements intervenus du 11 juillet 2020 au 14 octobre 2020
0	Services Généraux	- 3 110 000€
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	+ 510 000€
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	+ 600 000€
6	Action économique	+ 1 000 000€
8	Transports	+ 1 000 000€

L'abondement de 510 000 € pour les travaux d'entretien 1^{er} degré IL a permis la prise en charge des dégâts intervenus à la suite à l'incendie de la Cité Lepage.

Les mouvements relatifs aux bibliothèques Sabatier, Villon et Duras à hauteur de 600 000 € ont permis de faire face aux surcoûts pour la réalisation de travaux.

Un abondement de 1 000 000 € a été réalisé au titre du fond de soutien aux entreprises innovantes pour les TPE et PME afin de régulariser une erreur d'affectation de crédits d'engagement intervenue lors des étapes budgétaires précédentes.

Un virement de crédits d'engagements de 1 000 000 € a permis de faire face à la forte hausse des demandes de subventionnement des vélos électriques.

I. Autorisations de programme proposées à caducité

Les annulations d'autorisations de programme portent, d'une part, sur des projets avancés dont les montants restant à engager et à financer sont connus et permettent une révision de solde. Elles portent, d'autre part, sur le reliquat des dépenses d'investissement récurrentes dont l'inscription est annualisée.

La définition des autorisations de programme proposées à l'annulation découle de l'application du règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Paris et d'un examen partagé entre les services opérationnels et financiers. En outre, l'information des maires d'arrondissement sur les caducités d'opérations localisées est réalisée lors de la Conférence de Programmation des Équipements 2020.

Lors du passage à caducité des autorisations de programme, les montants annulés correspondent à leur part n'ayant pas été engagée, les directions opérationnelles conservant la possibilité de liquider les sommes restant à verser à hauteur du montant des engagements juridiques (avec une marge de 10%).

Fonction	Libellé	Montants des annulations d'AP proposées à caducité	
		Dépenses	Recettes
0	Services généraux	4 759 700,10	43 400,00
1	Sécurité	780 173,90	469 734,81
2	Enseignement, formation professionnelle et appri	15 489 708,04	12 053,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	8 707 224,83	1 402 666,23
4	Santé et action sociale	6 395 013,73	210 000,00
5	Aménagements des territoires et habitat	277 384 802,28	607 492 532,00
6	Action économique	6 679 792,17	
7	Environnement	4 904 758,88	90 601,00
8	Transport	7 787 958,15	1 000 000,00
Total général		332 889 132,08	610 720 987,04

Dépenses

En dépenses, les annulations se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 184,1 M€ portent sur des autorisations de programme de plan (programmation annuelle récurrente des exercices antérieurs) ;
- ✓ 144,7 M€ portent sur des autorisations de programme de projet ;
- ✓ 4,1M€ portent sur des autorisations de programme liées à des investissements localisés.

Fonction	Libellé	Montants annulation d'AP proposés à caducité DM1 2020			
		IL	Plan	Projet	Total général
0	Services généraux	556 120,38	3 030 646,40	1 172 933,32	4 759 700,10
1	Sécurité		780 173,90		780 173,90
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 500 221,18	4 478 273,69	9 511 213,18	15 489 708,05
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	887 012,56	2 062 416,99	5 757 795,28	8 707 224,83
4	Santé et action sociale		4 070 987,49	2 324 026,24	6 395 013,73
5	Aménagements des territoires et habitat	1 086 422,66	159 836 715,05	116 461 664,57	277 384 802,28
6	Action économique		531 056,50	6 148 735,67	6 679 792,17
7	Environnement		3 967 688,36	937 070,52	4 904 758,88
8	Transport	90 400,00	5 342 786,19	2 354 771,99	7 787 958,18
	Total général	4 120 176,78	184 100 744,57	144 668 210,77	332 889 132,12

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - 277,4 M€

Parmi les 116,5 M€ d'AP de projet annulées, 104,9 M€ concernent l'annulation d'un millésime de 2014 portant sur le réaménagement des Halles ou encore 4,6 M€ pour l'aménagement de la Voie Broussais (14^e).

Parmi les 159,9 M€ d'AP de plan annulées, 125,8 M€ le sont au titre d'anciens millésimes portant sur les subventions au logement social, 6,8 M€ au titre des acquisitions avec échéancier et 5,1 M€ correspondent aux anciens millésimes relatifs au compte foncier.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - 15,5 M€

En matière d'AP de projet, les 9,5 M€ correspondent notamment à 2,4 M€ d'annulation suite à l'arrivée à achèvement du projet relatif à l'école polyvalente Masséna Sud (13^{ème}), 2 M€ pour l'école polyvalente Clichy-Batignolles (17^{ème}) ou encore 1,7 M€ concernant l'école primaire rue Championnet (18^{ème}).

Parmi les 4,5 M€ d'AP de plan annulées, 2,3 M€ concernent la régularisation du stock de crédits d'engagement ouverts en matière de mise aux normes des câblages dans les collèges.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS - 8,7 M€

5,8 M€ portent sur des annulations d'AP de projet, dont 2,4 M€ concernent un millésime de 2013 relatif à la salle de sport îlot Bréguet (11^{ème}) ou encore 0,9 M€ concernant un millésime de 2014 concernant la bibliothèque Carré Saint Lazare (10^{ème}).

2 M€ portent sur les AP de plan, dont notamment 0,5 M€ sur l'acquisition de matériel et mobilier pour les bibliothèques, 0,2 M€ concernant divers travaux dans les musées relevant de Paris Musées, et 0,2 M€ pour ceux dans les musées associatifs.

TRANSPORT - 7,8 M€

Sur les 7,8 M€ annulés, 2 M€ le sont au titre des études de bouclage du T3 issus d'un millésime de 2015, et 4 M€ concernent la subvention au syndicat mixte Autolib'.

ACTION ÉCONOMIQUE - 6,7 M€

Sur les 6,7 M€ annulés, 2,6 M€ concernent d'anciens millésimes portant sur les Frigos (13^{ème}) et 1,6 M€ le sont au titre d'un millésime de 2016 et portant sur le plan d'aide aux libraires, disquaires et galeries.

SANTE ET ACTION SOCIALE - 6,4 M€

Sur les 4 M€ d'AP de plan annulés, 0,8 M€ concernent des anciens millésimes relatifs aux subventions d'insertion, 0,7 M€ concernent des millésimes anciens portant sur les rampes d'accessibilité ou encore 0,4 M€ pour un millésime de 2016 concernant le schéma directeur gérontologie.

2,3 M€ d'AP de projets sont annulés et correspondent principalement aux reliquats d'anciens millésimes concernant notamment les équipements de santé de l'Hôtel Dieu ou encore un millésime de 2010 concernant la crèche collective rue Evette (19^{ème}).

ENVIRONNEMENT - 4,9 M€

Sur ces 4,9 M€, 4 M€ concernent des AP de plan, avec notamment 1,9 M€ pour le chauffage. En complément, 0,9 M€ portent sur des AP de projet.

SERVICES GÉNÉRAUX - 4,7 M€

L'annulation sur les AP de projet s'élève à 1,2 M€.

Parmi les 3 M€ d'annulation d'AP de plan, 0,8M€ concernent des opérations financières liées au compte foncier, et 0,6 M€ d'anciens millésimes relatifs à la modernisation des installations électriques.

SÉCURITÉ - 0,8 M€

L'annulation sur les AP de plan porte principalement sur les travaux réalisés d'office.

Recettes

En recettes, l'annulation de 610,7 M€ porte surtout sur des AP de plan, à hauteur de 608,5 M€, les annulations d'AP de projet représentant un montant de 1,5 M€.

Fonction	Libellé	Montants annulation d'AP proposés à caducité DMI 2020			
		IL	Plan	Projet	Total général
0	Services généraux		43 400,00		43 400,00
1	Sécurité		469 734,81		469 734,81
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	12 053,00			12 053,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	710 543,20	642 123,03	50 000,00	1 402 666,23
4	Santé et action sociale		210 000,00		210 000,00
5	Aménagements des territoires et habitat		606 092 532,00	1 400 000,00	607 492 532,00
6	Action économique				-
7	Environnement		90 601,00		90 601,00
8	Transport		1 000 000,00		1 000 000,00
Total général		722 596,20	608 548 390,84	1 450 000,00	610 720 987,04

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - 607,5 M€

La caducité porte principalement sur des millésimes liés au compte foncier, et ce à hauteur de 606 M€. Cette caducité est liée au schéma budgétaire particulier s'appliquant aux recettes foncières, dont la prévision budgétaire est inscrite en section d'investissement et la réalisation constatée en section de fonctionnement.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - 1,4 M€

Les caducités portent sur d'anciens millésimes, à hauteur de :

- 0,7 M€ pour l'entretien d'équipements sportifs ;
- 0,4 M€ pour l'Établissement Paris Musées ;
- 0,3 M€ pour les édifices culturels.

TRANSPORTS - 1 M€

La caducité porte sur un ancien millésime concernant les pistes cyclables.

SÉCURITÉ - 0,5 M€

La caducité porte sur un ancien millésime concernant les travaux réalisés d'office.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE - 0,2M€

La caducité porte notamment sur un ancien millésime concernant les remboursements d'avance au CASVP.

ENVIRONNEMENT - 0,1 M€

La caducité porte sur un ancien millésime concernant les colonnes à verre enterrées.

SERVICES GÉNÉRAUX..... -0,04€

La caducité porte sur l'étude de l'amélioration thermique des bâtiments.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - 0,01 M€

La caducité porte notamment sur un ancien millésime concernant l'entretien des établissements du 1^{er} degré.

II. Ajustements d'autorisations de programme

La présente décision modificative soumet des ajustements d'AP au Conseil de Paris, résultant en un solde de - 35 M€ en dépenses. 58,4 M€ concernent des réductions, en complément des passages à caducité, et 23,4 M€ correspondent à de nouvelles inscriptions.

Fonction	Libellé	Montants des ajustements DMI	
		Dépenses	Recettes
0	Services généraux	14 227 900,00	
1	Sécurité		
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	- 19 100 000,00	
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		
4	Santé et action sociale	524 000,00	
5	Aménagements des territoires et habitat	1 789 900,00	
6	Action économique	- 2 440 000,00	
7	Environnement		
8	Transport	- 30 000 000,00	
	Total général	- 34 998 200,00	-

SERVICES GÉNÉRAUX..... + 14,2 M€

Il est notamment proposé un ajustement de - 4 M€ sur le projet de relogement définitif des services qui ont quitté Morland à la suite de la cession de l'immeuble. 10 M€ sont inscrits au titre du Fonds résilience (réimputation).

4,6 M€, pour une opération d'acquisition, dans le cadre des travaux au 94-108 rue des poissonniers.

2,7 M€ supplémentaires sont inscrits pour des projets SI ressources humaines.

À cela s'ajoutent deux inscriptions supplémentaires dans les domaines informatiques, pour l'achat d'un second groupe électrogène pour le data center (0,5 M€) ainsi que pour les intégrations applicatives (0,5 M€).

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT + 1,8 M€

Des ajustements de respectivement - 0,5M€ et - 0,2 M€ sont proposés concernant des travaux de voirie Porte Montmartre / Clignancourt ainsi que sur le secteur Lilas et Vanves.

0,7 M€ sont inscrits au titre de la phase 2 du projet Archipel (réimputation).

0,6 M€ pour des travaux Boulevard Bourdon.

0,6 M€ prévus pour l'achat d'équipements mécaniques innovants afin d'améliorer les conditions de travail des agents de la DEVE.

0,4 M€ sont inscrits au titre des travaux pour un jardin situé au 122, rue des Poissonniers – dans le 18^{ème} ainsi que pour la Cité internationale des arts.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET RÉGULARISATIONS RMI) + 0,5 M€

Des ajustements de - 1,7M€ sont portés sur le schéma directeur de gérontologie, sur les projets d'accessibilité ainsi que sur le SAFD Lagny.

En parallèle, 2,2 M€ sont inscrits pour le solde de l'opération de l'EHPAD Belleville.

ACTION ÉCONOMIQUE - 2,4 M€

Des ajustements de - 2,6 M€ sont proposés concernant notamment le Fonds de soutien à la recherche, des expérimentations dans le cadre du projet Ville intelligente et dans le cadre de la Fête à Neu-Neu.

0,2 M€ sont inscrits dans le cadre du contrat de revitalisation commerciale de l'opération Vital Quartier.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - 19,1 M€

- 19,1 M€ d'ajustements sont proposés à la suite de l'arrivée à échéance de divers projets tels que l'école maternelle Clichy Batignolles (17^{ème}), le lycée-collège Gabriel Fauré (13^{ème}) ou la restructuration de l'école Erlanger(16^{ème}).

TRANSPORTS - 30 M€

Il est proposé l'ajustement à hauteur de - 30 M€ des crédits d'engagement concernant le projet T3 extension de La Chapelle vers Asnières.

III. Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du vote du compte administratif et du budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme s'élevait à 6 713,4 M€ en dépenses.

À l'issue de l'adoption de la présente décision modificative, il sera ramené à 5 987,8 M€ en dépense.

Bilan des autorisations de programme

Les mouvements de la présente décision modificative impliquent une réduction du stock net d'AP de - 367,90 M€ en dépenses et 0,6 M€ en recettes.

Ainsi, après le vote de la DM1, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'établira à 5 987,8 M€ pour les autorisations de programme en dépenses.

Stock des crédits d'engagement en dépenses :

	Stock net avant DM1	Annulations	Annulations partielles	Inscriptions DM1	Stock net après DM1
0	1 047 378 297,88	-4 759 700,10	-4 289 000,00	18 516 900,00	1 056 846 497,78
1	19 090 987,09	-780 173,90	-19 100 000,00		-789 186,81
2	502 035 423,48	-15 489 708,05			486 545 715,43
3	662 532 594,33	-8 707 224,83			653 825 369,50
4	201 937 578,11	-6 395 013,73	-1 726 000,00	2 250 000,00	196 066 564,38
5	3 200 396 232,24	-277 384 802,28	-700 000,00	2 489 900,00	2 924 801 329,96
6	122 716 304,84	-6 679 792,17	-2 600 000,00	160 000,00	113 596 512,67
7	122 280 751,31	-4 904 758,88			117 375 992,43
8	477 375 078,80	-7 787 958,18	-30 000 000,00		439 587 120,62
Total	6 355 743 248,08	-332 889 132,12	-58 415 000,00	23 416 800,00	5 987 855 915,96

	Variation du Stock d'AP	
Autorisations de programmes nettes	6 355 743 248,08	
DM1	- 367 887 332,12	-6%
Total des Autorisations de programmes nettes cumulées après le vote de la DM1	5 987 855 915,96	

Titre II - Les crédits de paiement

Récapitulatif des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 19 juin et le 19 octobre 2020. Ces mouvements concernent les crédits de paiement de différentes fonctions. Ces virements entre chapitres sont sans incidence sur le montant du budget.

Fonction		Total des mouvements intervenus du 19 juin 2020 au 19 octobre 2020
0	Services Généraux	+ 3 286 851,11€
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	- 9 283 864,65 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	- 3 641 992,98 €
4	Santé et action sociale (hors RSA)	+ 295 770,40 €
5	Aménagement des territoires et habitat	+ 4 456 344,95€
7	Environnement	+ 4 313 150,68€
8	Transports	+ 573 740,49€
Total général		0€

En fonction 0, le montant correspond à :

- - 1 400 050€ pour des virements réalisés au profit d'autres fonctions
- + 2 623 851,11€ pour des réajustements de la ventilation des crédits entre les différentes fonctions
 - ✓ + 2 000 000€ pour le fonds résilience
 - ✓ + 63 000€ pour l'équipement et les travaux urgents des maisons des associations, notamment celle du 18^{ème} arrondissement
 - ✓ + 50€ pour la récupération d'une avance dans le cadre du marché « MGP Aréna 2 »

En fonction 2, le montant correspond à :

- ✓ - 9 283 864,65€ pour des réajustements de la ventilation des crédits entre les différentes fonctions

En fonction 3, le montant correspond à :

- ✓ - 3 641 992,98€ pour des réajustements de la ventilation des crédits entre les différentes fonctions

En fonction 4, le montant correspond à :

- + 255 770,40 € pour des réajustements de la ventilation des crédits entre les différentes fonctions
- + 40 000€ pour les travaux urgents d'accessibilité EDL pour la modernisation des locaux et création d'un sanitaire PMR

En fonction 5, le montant correspond à :

- + 4 341 344, 95€ pour des réajustements de la ventilation des crédits entre les différentes fonctions
- + 115 000€ pour des travaux urgents pour le diagnostic plomb et amiante dans les mairies à la suite de l'incendie de Notre-Dame

En fonction 7, le montant correspond à :

- + 2 913 150,68€ pour des réajustements de la ventilation des crédits entre les différentes fonctions
- + 1 400 000€ pour le versement des aides PQA (plan de qualité de l'air, acquisition de vélos à assistance électrique) ;

En fonction 8, le montant correspond à :

- + 573 740.49€ pour des réajustements de la ventilation des crédits entre les différentes fonctions

Les crédits de paiement

En dépenses, les principaux mouvements sont les suivants :

- Des mouvements équilibrés de crédits réels entre chapitres fonctionnels et directions, visant à mettre en cohérence le budget avec les prévisions d'exécution.
- - 48,6 M€ de crédits réels liées à des retards d'exécution
- + 114,1 M€ de crédits d'ordre concernant des opérations équilibrées avec la section de fonctionnement, principalement sur l'étalement de charges
- + 17,2 M€ crédits d'ordre concernant des opérations équilibrées au sein de la section d'investissement en lien avec la réintégration des annuités des loyers capitalisés.

En recettes, les principaux mouvements sont les suivants :

- + 46,3 M€ de crédits réels correspondent à l'augmentation portée sur l'autorisation d'emprunt ;
- + 17,2 M€ de crédits d'ordre concernant des opérations équilibrées au sein de la section d'investissement ;
- + 20,5 M€ de crédits d'ordre concernant des opérations équilibrées avec la section de fonctionnement dont le dispositif d'étalement de charges prévu par la circulaire du 24 août 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire du Covid-19 ;
- - 1,3 M€ d'inscriptions budgétaires sans réalisation correspondent à la diminution de l'autofinancement volontaire ;

Chapitre fonctionnels	Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations réelles		- 48 582 150,00	46 345 613,00
900	Services généraux	-7 280 000,00	
901	Sécurité	120 000,00	
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentiss	-2 750 000,00	
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-10 169 086,00	
904	Santé et action sociale	377 714,00	
905	Aménagements des territoires et habitat	-10 330 929,00	
906	Action économique	-15 000 000,00	
907	Environnement	2 000 000,00	
908	Transport	2 050 151,00	
921	Taxes non affectées		
922	Dotations et participations		
923	Dettes et autres opérations financières	-7 600 000,00	46 345 613,00
Opérations neutralisées			
sans objet			
Opérations d'ordre		131 335 284,22	36 407 521,22
925	Opérations patrimoniales	17 190 392,24	17 190 392,24
926	Transfert entre sections	114 144 891,98	20 545 922,05
Opérations budgétaires sans réalisation			
951	Virement de la section de fonctionnement		-1 328 793,07
954	Produit des cessions des immobilisation		
Total		82 753 134,22	82 753 134,22

Opérations réelles

Dépenses

Au-delà d'abondements de crédits réalisés par redéploiements entre chapitres fonctionnels, des réductions de crédits sont proposées pour 48,6 M€. Ces dernières résultent de sous exécutions liées principalement à des décalages d'opérations ou retard de travaux.

TRANSPORT 2,05 M€

L'inscription sur cette fonction est financée par redéploiements de crédits entre chapitres,

ENVIRONNEMENT 2 M€

Au sein de cette fonction, le montant des crédits votés s'élève à 2 M€ et correspond à des aides au développement de véhicules propres. Cette inscription est réalisée à partir de redéploiements issus d'autres chapitres fonctionnels.

En complément, des mouvements sont réalisés sur cette fonction pour permettre le financement de Trilib et l'achat de véhicules de nettoyage. Ces inscriptions étant financées par redéploiements de crédits au sein de ce chapitre fonctionnel, celles-ci ne conduisent pas au vote de crédits supplémentaires.

ACTION SOCIALE 0,4 M€

Au sein de cette fonction, le montant des crédits votés s'élève à 0,4 M€ et correspond aux inscriptions suivantes compensées par des redéploiements de crédits à partir d'autre chapitres fonctionnels :

- + 0,1 M€ au titre de l'accessibilité des lignes de bus
- + 0,8 M€ au titre de l'accessibilité des mairies.

En parallèle, une diminution de 0,5 M€ sur les travaux d'accessibilité bâtementaires de la DCPA est retenue.

SÉCURITÉ 0,12 M€

Au sein de cette fonction, + 0,12 M€ au titre des dépenses de défense extérieure contre les incendies (DECI).

ENSEIGNEMENT - 2,8 M€

Il s'agit principalement d'une réduction au titre de l'aide exceptionnelle de rentrée étudiante 2020 financée en crédits de fonctionnement (1,9 M€). Par ailleurs, des redéploiements sont opérés, pour 0,9 M€, à partir de ce chapitre fonctionnel.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - 10,2 M€

Au sein de cette fonction, les montants des crédits votés s'élèvent à 1,9 M€ et correspondent à l'inscription suivante :

- + 0,6 M€ au titre de la rénovation de la Mairie du 13^{ème} arrondissement ;
- + 1,3 au titre de la rénovation de la Mairie du 5^{ème} arrondissement.

Ces inscriptions sont réalisées à partir de redéploiements issus d'autres chapitres fonctionnels.

En parallèle, une sous-exécution de 12 M€ est observée sur ce chapitre en raison de la pandémie de la COVID-19, suite à des retards des travaux portant notamment sur l'Arena et la rénovation du Théâtre de la Ville.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - 10,3 M€

Une sous-exécution de 10,3 M€ est observée sur ce chapitre, liée à des reports de participations dans la ZAC Clichy-Batignolles (17^{ème}) ou dans le cadre du projet Porte de Vincennes (12^{ème}).

Une part de cette sous-exécution est mobilisée pour des redéploiements sur d'autres chapitres.

ACTION ÉCONOMIQUE - 15M€

Une sous-exécution de 15 M€ est observée sur ce chapitre à la suite d'un décalage de facturation du marché passé avec Mediakiosk ainsi que d'un changement d'imputation des crédits inscrits au titre du Fonds résilience lors du budget supplémentaire 2020.

SERVICES GÉNÉRAUX - 14,9 M€

Pour rappel, cette fonction regroupe le chapitre fonctionnel 900, ainsi que les chapitres fonctionnels 921, 922 et 923 (hors opérations neutralisées).

L'ensemble des crédits inscrits est financé par redéploiement au sein des chapitres fonctionnels de la fonction 0 ou à partir d'autres chapitres fonctionnels et n'entraîne donc pas le vote de crédits supplémentaires.

Les principaux mouvements sont :

- + 3 M€ pour le financement de dépenses informatiques supplémentaires induites par la crise sanitaire en matière de fourniture de matériels.
- + 6 M€ pour la réimputation des dépenses liés au Fonds de résilience sur la nature comptable adéquate
- + 0,1 M€ pour une acquisition réalisée dans le cadre des travaux réalisés au 94-108 rue des poissonniers (18^{ème}).

Des redéploiements sont réalisés à partir de ce chapitre fonctionnel pour permettre le financement d'opérations sur d'autres chapitres. Il s'agit principalement d'une réduction de 18 M€ des crédits affectés aux opérations financières réalisées dans le cadre de l'opération Clichy Batignolles (17^{ème}) et d'un ajustement à la consommation 2020 des crédits du budget participatif (-10M€).

Opérations réelles neutralisées

Sans objet

Opérations d'ordre

Les crédits d'ordre représentent une inscription de 131,3 M€ en dépenses et de 37,7 M€ en recettes, équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement ou avec la section de fonctionnement. Elles ne donnent pas lieu à décaissement réel.

Les dépenses et recettes équilibrées du chapitre 925 « opérations patrimoniales » concernent :

- ✓ La réintégration par annuité, des loyers capitalisés transférés en section de fonctionnement (+ 17,2 M€).

Les dépenses inscrites sur le chapitre 926 « transfert entre sections » (+ 114,1 M€) concernent :

- ✓ + 100 M€ au titre du dispositif d'étalement des charges prévu par la circulaire du 24 août 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire du Covid-19 ;
- ✓ + 10,5 M€ au titre de reprise sur provision pour risques ;
- ✓ + 3,5 M€ au titre de reprise des dépréciations des titres de participation ;
- ✓ + 0,1 M€ au titre de reprise sur provision d'éléments financiers

Opérations budgétaires sans réalisation

-1,3 M€ au titre de l'autofinancement volontaire par la section de fonctionnement.

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du vote du budget supplémentaire pour 2020 lors du Conseil de Paris des 23 et 24 juillet 2020, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 se sont établies à 8 876,5 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative s'élèvent à 46,1 M€.

Les mouvements sont les suivants :

En recettes :

- Recettes ventilées - 23 M€
- Autres impôts et taxes - 45 M€
- Reprises sur amortissements et provisions + 114,1 M€

+ 46,1 M€

En dépenses :

- Dépenses ventilées + 5,9 M€
- Péréquation et reversements fiscaux + 21 M€
- Dotations aux amortissements et provisions + 20,5 M€
- Virement à la section d'investissement - 1,3 M€

+ 46,1 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour la décision modificative n°1 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Recettes			
	Budget primitif 2020	Budget 2020 post BS	Variation DM1 2020	Budget 2020 post DM1
930 - Services généraux	196 205 113,27	177 681 963,27	2 998 237,00	180 680 200,27
9305 - Gestion des fonds européens	7 723 944,00	7 723 944,00		7 723 944,00
931- Sécurité	1 135 750,00	1 135 750,00		1 135 750,00
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	59 284 478,00	63 134 478,00		63 134 478,00
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	97 255 913,00	91 755 913,00		91 755 913,00
934 - Santé et action sociale	349 561 991,92	327 977 881,92		327 977 881,92
9343 - APA	14 500 000,00	14 500 000,00		14 500 000,00
9344 - RSA	261 800 000,00	261 800 000,00		261 800 000,00
935 - Aménagement des territoires et habitat	128 280 777,00	126 705 777,00		126 705 777,00
936 - Action économique	71 507 775,00	96 383 775,00	- 6 000 000,00	90 383 775,00
937 - Environnement	719 303 132,00	715 668 169,00		715 668 169,00
938 - Transports	443 922 258,34	371 192 258,34	- 20 000 000,00	351 192 258,34
Total crédits ventilés	2 350 481 132,53	2 255 659 909,53	- 23 001 763,00	2 232 658 146,53
940 - Impositions directes	4 193 333 654,18	4 246 959 231,73		4 246 959 231,73
941 - Autres impôts et taxes	1 913 749 088,50	1 779 376 361,50	- 45 000 000,00	1 734 376 361,50
942 - Dotations et participations	128 457 751,00	141 488 084,00		141 488 084,00
943 - Opérations financières	24 755 520,00	24 755 520,00		24 755 520,00
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	-		-
945 - Provisions et autres opérations mixtes	-	-		-
Total crédits non ventilés	6 260 296 013,68	6 192 579 197,23	- 45 000 000,00	6 147 579 197,23
Total crédits réels	8 610 777 146,21	8 448 239 106,76	- 68 001 763,00	8 380 237 343,76
946 - Transferts entre les sections	219 920 000,00	233 397 683,00	114 144 891,98	347 542 574,98
953 - Virement à la section d'investissement	-	-		-
Total crédits d'ordre	219 920 000,00	233 397 683,00	114 144 891,98	347 542 574,98
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	194 905 859,34		194 905 859,34
TOTAL	8 830 697 146,21	8 876 542 649,10	46 143 128,98	8 922 685 778,08

L'inscription de **46,1 M€** proposée en décision modificative n°1 de 2020 résulte des mouvements suivants :

- - 68 M€ de crédits réels se décomposant en :
 - - 23 M€ de recettes ventilées par fonction ;
 - - 45 M€ d'autres impôts et taxes.

S'agissant de crédits réels, ces quatre inscriptions sont détaillées dans la première partie de l'exposé des motifs.

- 114,1 M€ de crédits d'ordre se décomposant en :
 - +100 M€ au titre du dispositif d'étalement des charges prévu par la circulaire du 24 août 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19. Il s'agit notamment de dépenses liées à l'achat d'équipements de protection individuelle, à la désinfection et au nettoyage des locaux et à la mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans l'espace public parisien ;
 - +10,5 M€ au titre de reprise sur provision pour risques ;
 - +3,5 M€ au titre de reprise des dépréciations des titres de participation ;
 - +0,1 M€ au titre de reprise sur provision d'éléments financiers.

TITRE II - LES DEPENSES

Récapitulatif des mouvements intervenus antérieurement

Il n'y a pas eu de mouvements entre chapitres depuis le vote du BS 2020.

Les inscriptions retenues en dépenses pour la décision modificative n°1 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses			
	Budget primitif 2020	Budget 2020 post BS	Variation DM1 2020	Budget 2020 post DM1
930 - Services généraux	803 705 789,56	830 603 315,52	- 5 373 981,25	825 229 334,27
9305 - Gestion des fonds européens	1 140 305,00	1 241 325,00		1 241 325,00
931- Sécurité	397 813 275,00	401 841 515,88	1 000 000,00	402 841 515,88
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	727 317 637,00	741 005 786,70	10 200 000,00	751 205 786,70
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	571 053 282,00	595 402 963,37	- 1 500 000,00	593 902 963,37
934 - Santé et action sociale	1 700 435 173,67	1 777 772 777,28	2 600 000,00	1 780 372 777,28
9343 - APA	132 696 241,00	133 004 576,84	- 7 000 000,00	126 004 576,84
9344 - RSA	411 126 915,00	437 724 120,36	11 000 000,00	448 724 120,36
935 - Aménagement des territoires et habitat	252 317 154,00	255 358 863,06	3 000 000,00	258 358 863,06
936 - Action économique	46 681 676,00	63 579 083,42	800 000,00	64 379 083,42
937 - Environnement	664 899 215,00	673 650 289,72	5 500 000,00	679 150 289,72
938 - Transports	623 612 497,65	642 168 695,10	- 14 300 000,00	627 868 695,10
Total crédits ventilés	6 332 799 160,88	6 553 353 312,25	5 926 018,75	6 559 279 331,00
940 - Impositions directes	1 341 888 985,00	1 339 538 668,00	200 000,00	1 339 738 668,00
941 - Autres impôts et taxes	190 087 786,00	253 752 828,00	- 1 221 018,75	252 531 809,25
942 - Dotations et participations	19 757 047,00	19 757 047,00	22 021 000,00	41 778 047,00
943 - Opérations financières	145 409 172,00	145 409 172,00	-	145 409 172,00
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	4 080 699,00	4 589 140,00	-	4 589 140,00
945 - Provisions et autres opérations mixtes	-	-		
Total crédits non ventilés	1 701 223 689,00	1 763 046 855,00	20 999 981,25	1 784 046 836,25
Total crédits réels	8 034 022 849,88	8 316 400 167,25	26 926 000,00	8 343 326 167,25
946 - Transferts entre les sections	545 910 000,00	545 910 000,00	20 545 922,05	566 455 922,05
953 - Virement à la section d'investissement	250 764 296,33	14 232 481,85	- 1 328 793,07	12 903 688,78
Total crédits d'ordre	796 674 296,33	560 142 481,85	19 217 128,98	579 359 610,83
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-		
TOTAL	8 830 697 146,21	8 876 542 649,10	46 143 128,98	8 922 685 778,08

L'inscription de **46,1 M€** proposée en décision modificative de 2020 résulte des mouvements suivants :

- 26,9 M€ de crédits réels se décomposant en :
 - + 5,9 M€ de dépenses ventilées par fonction ;
 - + 21 M€ de dépenses de péréquation et de reversements fiscaux ;

S'agissant de crédits réels, ces inscriptions sont détaillées dans la première partie de l'exposé des motifs.

- 20,5 M€ de crédits d'ordre en décomposant en :
 - -30 M€ au titre des dotations aux amortissements ;
 - +20 M€ au titre de la première année (un cinquième) du dispositif d'étalement des charges prévu par la circulaire du 24 août 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19 ;

- +17,7 M€ au titre de la constitution de provision pour risques ;
 - +12,5 M€ au titre de provision pour créances ;
 - +0,2 M€ au titre de dépréciation des titres de participation ;
 - +0,1 M€ au titre des dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations d'emprunt.
-
- -1,3 M€ d'autofinancement volontaire, conséquence de moindres recettes de fonctionnement dans le cadre de l'épidémie de la Covid-19 et du financement de dépenses nouvelles.